

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES.	3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS.	0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.	

NUMÉRO 37.**JEUDI 10 SEPTEMBRE 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

Le Ministre de la marine et des colonies à Messieurs les Gouverneurs, Commandants supérieurs et Commandants des colonies.

Paris, le 14 juillet 1868

Interprétation de l'ordonnance de 1831, en ce qui concerne le rapatriement des fonctionnaires ou agents retraités ou licenciés aux colonies.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

Une de nos administrations coloniales a soulevé la question de savoir durant quel délai les fonctionnaires et agents admis à la retraite aux colonies conservent leur droit à la gratuité du passage de retour en France.

L'ordonnance du 1^{er} mars 1831 n'a pas réglé cette situation. Elle se borne à reconnaître, en ces termes, le droit au rapatriement (art. 3, § 3):

« Il sera également accordé des passages « sur les bâtiments du Roi, et, à défaut, sur « les bâtiments du commerce... aux mêmes « fonctionnaires et agents (fonctionnaires et « divers agents du service des colonies qui « se rendront par ordre, ou de France aux « colonies et réciprocement, ou d'un éta- « blissement colonial à un autre) licenciés « ou mis à la retraite.

D'un autre côté, il n'est fait mention, dans ladite ordonnance, de délais pour les concessions de passage qu'à l'égard:

« 1^o Des créoles des colonies françaises « attachés au service de la marine en France, « qui licenciés ou mis à la retraite, retourneraient dans les six mois aux colonies « (art. 2, § 3);

« 2^o Des femmes ou des enfants des fonctionnaires ou agents du service des colonies. . . qui partiront pour les rejoindre « dans le délai d'un an (art. 3, § 2^o).

« 3^o Des femmes et des enfants des fonctionnaires et agents licenciés ou mis à la retraite . . . qui s'embarqueront dans le délai d'une année pour les rejoindre (art. 3, § 3).

« 4^o Des veuves et des enfants des mêmes fonctionnaires et agents décédés en activité dans les colonies, si leur départ a lieu dans l'année qui suit le décès du chef de la famille (art. 3, § 4);

« 5^o Des créoles venant en France pour y profiter des bourses qu'ils ont obtenues, etc. . . s'ils s'embarquent (pour retourner aux colonies) dans l'année qui suivra leur sortie desdits établissements publics (art. 6, § 2).

Cette question n'a pas été réglée, en principe, pour les fonctionnaires et agents admis à la retraite ou licenciés dans les colonies.

J'ai pensé qu'il convenait de combler cette lacune en adoptant la solution la plus conforme, à la fois, à l'esprit de l'ordonnance de

1831, à l'usage et à l'équité. J'ai donc décidé que les fonctionnaires ou agents licenciés ou mis à la retraite aux colonies, conserveraient durant une année, leur droit au rapatriement; ledit délai commençant à courir à partir du jour où ils auront été mis en possession de leur brevet de pension, ou dès la notification de leur licenciement.

Vous voudrez bien veiller à l'exécution de la présente circulaire, qui devra être enregistrée au contrôle colonial, et dont l'insertion au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

Recevez, ctc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

Par une dépêche ministérielle du 11 août dernier, le Commandant de la colonie a été informé qu'un nouveau secours de cent mille francs a été alloué par la Métropole pour aider les habitants incendiés de la ville de Saint-Pierre, à la réédification des maisons détruites.

La population accueillera avec reconnaissance ce nouveau bienfait, qu'elle doit à la haute bienveillance de S. Exc. l'Amiral Ministre de la marine et des colonies.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le lundi 14 septembre courant, à 1 heure de relevée, il sera procédé par l'Ordonnateur, assisté de qui de droit, et dans son cabinet, à une adjudication publique pour la construction d'un hangar en bois.

Le cahier des charges, le plan et le devis sont déposés au détail des Travaux et Approvisionnements (Magasin général), où l'on pourra en prendre connaissance aux heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

AVIS.

Vendredi 11 septembre, à dix heures du matin, à l'ancien Ouvroir, il sera procédé par les soins du Commissaire de l'Inscription maritime à Saint-Pierre, à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers objets et effets d'habillement, provenant de la succession de marins, décédés à l'hôpital maritime de Saint-Pierre.

La vente se fera au comptant et les adjudicataires ne pourront enlever les objets par eux

acquis, que sur présentation du récépissé du Trésorier-Payeur.

Aucune réclamation ne sera reçue après l'adjudication, attendu la faculté de tout examiner avant la vente.

PARTIE NON OFFICIELLE

Il résulte de la statistique publiée par le Bureau-Veritas que le total des sinistres maritimes s'élève, pour le mois de juin 1868, à 119 navires, dont 7 seulement à vapeur. Sur ce nombre, 47 sont anglais, 25 sont américains, 6 seulement appartiennent à la France; parmi ces derniers, on remarque le vapeur *Seine-et-Tamise*, coulé dans la Seine; 24 navires perdus ont des pavillons inconnus.

MÉTÉORLOGIE. — Obscurcissements du soleil. — On a souvent observé des obscurcissements ou effusions passagers du soleil; dus à une autre cause que les nuages ordinaires.

Les uns ont dit que ce phénomène provenait du passage, devant l'astre lumineux, de corps opaques (astéroïdes), circulant à peu près comme les planètes et agglomérés sur quelques points de leur parcours; d'autres prétendent qu'il existe des brouillards secs, capables d'intercepter les rayons du soleil plus ou moins imparfaitement.

C'est certainement à un phénomène semblable qu'il faut rapporter ce témoignage de Dion: « que le soleil diminue quelquefois, et qu'il lui arrive même de s'éteindre... »

Plusieurs auteurs ont prétendu que l'obscurcissement du soleil, après la mort de César; ne fut point causé par une éclipse ordinaire occasionnée par la lune, mais bien par des taches dont il se couvrit de manière à former un voile. A cet égard, Pline assure « que le soleil éprouve des éclipses prodigieuses, et qui surpassent la durée ordinaire des éclipses.

Telle fut celle qui survint après la mort du dictateur César, pendant la guerre de Marc-Antoine; ajoutons que presque tout le reste de l'année fut d'une pâleur continue.

Plutarque s'exprime ainsi dans la vie de César: « Une grande comète paraît sept nuits consécutives après la mort de César; le soleil fut obscurci pendant tout le reste de cette année, il se levait pâle et la chaleur s'en ressentait, elle était peu intense. L'air était lourd et ténébreux, les fruits ne mûrissent pas bien... »

Virgile fait également mention de ce fait dans le 1^{er} livre de ses *Géorgiques*.

Ainsi, nul doute, les anciens ont observé des obscurcissements du soleil causés par des corps opaques ou des brouillards secs, et les



observations nouvelles que nous allons rapporter sont une confirmation de ce fait, qu'on a si souvent révoqué en doute. Nous empruntons ces observations aux nouvelles météorologiques.

Le lundi 3 mai de cette année, on a pu remarquer, à Paris, de neuf à dix heures du matin, un brouillard sec, très-intense et obscurcissant l'éclat du soleil. Le lendemain, un affaiblissement très-sensible de la lumière solaire s'est également manifesté.

D'après le *Messager de Toulouse*, un phénomène des plus intéressants s'est produit le 4 mai au soir, et la population de cette ville n'a pas été médiocrement étonnée en voyant, le lendemain, la terre couverte d'une poudre jaunâtre, ressemblant beaucoup à du soufre pulvérisé. Les environs de la gare et quelques autres points de la ville en avaient reçu plus abondamment. L'aspect de cette pluie jaune indique, comme provenance, le pollen des fleurs de quelques forêts de pins, sans doute, qui peuvent d'ailleurs être transportées par le vent à assez grandes distances.

Au même instant, Naples a été témoin d'un phénomène analogue, très-rare dans ce climat. Vers six heures du soir, un immense brouillard blanc, venant de la mer, a enveloppé en peu de moments le golfe et la ville ; on ne voyait plus le Vésuve ni les hauteurs de Saint-Elme, et les habitants de Santa-Lucia ne pouvaient apercevoir le fort de l'Oeuf, qui est à quelques pas d'eux. Cette obscurité générale était d'autant plus effrayante qu'elle succédait brusquement à l'une des plus brillantes journées de printemps. Ce phénomène a duré une demi-heure dans toute son intensité. Ensuite ce brouillard, devenant encore plus épais, s'est abaissé des hauteurs de l'atmosphère vers le sol, formant ainsi un immense linceul blanc. Des points les plus élevés de la ville on voyait au-dessus du brouillard les lignes du sommet du Vésuve, de la Somma et des montagnes de Castellamare et de Sorrento se détacher dans une atmosphère d'une transparence parfaite. Cette seconde période du phénomène a duré plus d'un quart d'heure, formant un spectacle de toute beauté.

(*Moniteur universel*).

AVIS AUX NAVIGATEURS.

AVIS DU TEMPS COMMUNIQUÉ PAR LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Signal avec cylindre (drum)

Le Bureau Météorologique à Londres fait connaître qu'il est prêt à envoyer aux ports et aux stations de pêche des télégrammes (avis) faisant connaître les grandes (*serious*) perturbations atmosphériques qui peuvent menacer les côtes ou le voisinage des îles Britanniques.

Signal.

Quand dans une station on aura reçu un de ces télégrammes (avis), on le fera connaître en hissant un cylindre (*drum*) à la réception de la dépêche, et on le laissera hissé pendant 36 heures, mais pas plus longtemps.

Quand il est hissé, le cylindre paraît sous la forme d'un carré noir de 0^m90 de côté (pas moins) quel que soit le point duquel on le regarde.

Interprétation du signal.

Il est bien entendu que le cylindre ne prédit pas le vent ou le temps qui doit régner, il a pour but seulement de prévenir qu'il existe quelque part une perturbation atmosphérique qui peut atteindre le lieu où le signal est hissé, et dont la connaissance peut être utile aux marins ou aux pêcheurs de cette partie de la côte.

On rappelle ici que l'on ne peut faire connaître par ce moyen que les perturbations atmosphériques les plus grandes et les plus gé-

nérales. Les changements locaux d'une moindre étendue peuvent être signalés à l'observateur attentif par ses propres instruments et par les signes du temps, généralement bien connus des marins de chaque localité. Une étude suivie des rapports météorologiques publiés journalièrement dans les journaux sera très-utile, en ce qu'elle fera connaître le temps qui a régné dans les autres stations.

Envoi des rapports météorologiques.

Le Bureau Météorologique de Londres enverra *franco* une copie du rapport météorologique journalier à tous les ports dont les autorités en feront la demande, à la seule condition de les publier aussitôt reçus. Cette copie sera envoyée par la poste.

Si dans un port on désire avoir des renseignements par le télégraphe, les autorités de ce port pourront obtenir tous ceux qui concernent le Bureau Météorologique, en précisant la nature du renseignement demandé et en s'engageant à payer la moitié des frais de la dépêche.

Ces dépêches arriveront au port, au plus tard, immédiatement après le midi de chaque jour.

En donnant avis d'une perturbation atmosphérique générale et considérable, il est bien entendu que le signal d'avertissement ne s'applique pas aux changements locaux ; il signifie : *Veillez, le mauvais temps approche du lieu où vous êtes.*

Indices des tempêtes.

Les indices ordinaires de toute perturbation atmosphérique qui approche sont une augmentation ou une diminution subite de la pression atmosphérique, indiquée par une hausse ou une baisse rapide du mercure dans le tube du baromètre, une grande différence de pression entre les stations voisines et de brusques changements de température. Si le temps surtout, en hiver, est très-chaud et humide pour la saison, une tempête menace ; si le vent *rétrograde*, au lieu de suivre la rotation *directe*, le temps sera mauvais ou continuera à être mauvais.

N. B. Le vent tourne généralement *avec le soleil*, c'est-à-dire qu'un vent de Nord tourne au Sud en passant par l'Est, et ainsi de suite ; tout changement de cette nature est une *rotation directe*. Si le vent tourne du Nord au Sud par l'Ouest, c'est une rotation *rétrograde* ; elle a lieu quand le temps est incertain.

Tempêtes.

Les observations suivantes sur la nature ordinaire des vents et des tempêtes peuvent être utiles.

Les vents les plus fréquents, dans les îles anglaises, sont ceux du S. O et du N. E.

Le vent du S. O. souffle plus fréquemment ; on le nomme courant équatorial, et il est chaud et humide. Quand ce courant souffle, le baromètre est bas, le temps nuageux et souvent humide. Le baromètre baisse quand le vent de S. O. est sur le point de succéder à un vent de N. E. ; le changement commençant par un vent de S. E. ou de S. S. E., qui souffle pendant quelques heures avec une forte pluie. Les coups de vent de S. O. sont souvent précédés par une hausse brusque du baromètre ; cependant ce mouvement est arrêté, et le baromètre commence à baisser avant que le vent de S. E. commence à souffler.

Le vent de N. E. est nommé courant polaire, et il est froid et sec. Quand ce courant souffle, le baromètre est élevé, et le temps ordinairement clair et sec. Le baromètre monte quand le vent de N. E. est sur le point de remplacer le vent de S. O. ; le changement commençant par un vent de N. O ou N. N. O., qui est souvent accompagné de neige en hiver.

Les tempêtes qui soufflent sur les côtes des îles Britanniques sont généralement des tempêtes de S. O., pendant lesquelles le vent

peut souffler d'un rumb quelconque entre le S. E., l'Ouest et l'O. N. O. par le sud.

En hiver, après une série de vents d'Est, si le baromètre commence à baisser et le thermomètre à monter, on aura un coup de vent qui commencera au S. E. et tournera au S. O., tandis que le baromètre baissera constamment. Aussitôt que le vent passe au S. O., le baromètre commence à monter, une forte grenasse de pluie tombe, et elle peut être suivie par un fort vent d'O. N. O. ou de N. O. ; après quoi le ciel s'éclaircit et le temps devient plus froid. Dans quelques rares cas, le vent de N. O. pourra être suivi d'un vent de Nord ou de N. E. Si le vent *rétrograde* du N. O. vers l'Ouest et le S. O., et continue à souffler avec violence, on peut être certain que le mauvais temps continuera.

On ressent la plus grande partie de ces coups de vent sur la côte Ouest d'Irlande d'abord, et ensuite aux stations qui sont plus à l'Est. Conséquemment, si le changement de direction du vent a lieu rapidement, la tempête pourra souffler du N. O. sur la côte d'Irlande, tandis qu'elle commencera seulement à souffler du Sud ou du S. S. E. sur la côte Est d'Angleterre.

Ces coups de vent sont très-violents, et comme ils sont produits par un courant de S. O. ou équatorial, courant qui lutte pour pénétrer de force dans le courant du N. E., ou polaire, les alternatives de pression et de température sont très-rapides, et les tempêtes sont fréquemment accompagnées de tonnerre et d'éclairs.

Les tempêtes du N. E. ne sont pas aussi fréquentes que celles du S. O. ; elles sont très-dangereuses sur les côtes orientales de la Grande-Bretagne, parce que leur approche n'est pas aussi bien annoncée que celles du S. O., et qu'on ne peut pas par conséquent les signaler aussi facilement à l'avance aux stations éloignées.

Elles sont généralement précédées d'une température basse pour la saison.

Elles commencent fréquemment par un vent de N. O. ou de N. N. O. et une grande quantité de neige. Le ciel s'éclaircit rapidement et le vent souffle avec une très-grande violence du N. E.

Dans ces tempêtes polaires ou de N. E. le vent ne varie pas autant que dans les tempêtes équatoriales ou du S. O. ; il tourne rarement de plus de 2 ou 3 rums, tandis que dans les tempêtes équatoriales ou du S. O. il n'est pas rare de voir le vent tourner de 6 ou 7 rums avec le soleil.

Par ordre du comité, ROBERT H. SCOTT, directeur.

EXTRAITS

D'une Conférence à l'Asile impérial de Vincennes
PAR LE DOCTEUR DANET,
Médecin du ministère de l'intérieur.

DE L'ALCOOLISME.

Messieurs, l'alcoolisme est l'ensemble des accidents morbides produits par l'abus des boissons alcooliques.

Je ne suis pas venu au milieu de vous avec l'intention de faire passer sous vos yeux le tableau repoussant de l'ivrognerie.

Ce que je me suis proposé de vous dire, ce sont les ravages terribles, malheureusement inaperçus pendant longtemps que font sur l'organisme les abus de l'alcool.

Ce que je veux vous faire voir, c'est la marche insidieuse et fatidiquement envahissante de l'alcoolisme ; c'est le mal affreux que produit l'alcool ; mal qui atteint non-seulement celui qui s'adonne à l'usage des spiritueux, mais encore son entourage, ses descendants, c'est-à-dire le peuple, la nation.

Et si vous voulez bien me faire l'honneur de me suivre dans mes pérégrinations, je m'efforcerai de vous faire reconnaître dans la

foule, le buveur honteux; celui qui se cache pour s'enivrer, espérant dissimuler au monde son ignoble passion, ne sachant pas que l'alcoolisme l'a stigmatisé d'un caractère indélébile.

Nous chercherons partout l'alcoolisé: nous le découvrons homme de talent, ouvrier habile; nous verrons l'alcool l'exciter et l'aider à s'élever pour ainsi dire au faite de sa gloire, et l'en renverser en un jour, en une heure.

Nous suivrons sa chute rapide, sa dégradation, et nous le verrons finissant fatallement sa fugitive existence, non pas dans l'asile de la pauvreté, mais dans l'hospice des fous ou dans la prison du criminel.

Mais, pour me faire comprendre, j'ai besoin d'entrer dans le domaine de la science et de vous donner quelques détails techniques.

Alcool ou alcohol, mot arabe qui signifie ce qui est subtil, très-divisé, est le nom d'une substance liquide, volatile et inflammable, existant dans une foule de corps en fermentation, d'où on la retire par distillation.

Le vin, la betterave, la canne à sucre, le sorgho, la féculé, le topinambour, le dahlia, le maïs, les fruits sucrés, il n'est pas jusqu'aux vieux chiffons ou les vieux débris de toile de lin et de coton qui, travaillés d'une façon particulière, ne produisent de l'alcool.

Il s'appelle eau-de-vie, tafia, rhum, rack, kirsch, whisky d'après le corps d'où il a été extrait; mais c'est toujours de l'alcool: le vin ardent, l'eau de feu, le brandy!.

Une des propriétés les plus importantes de ce corps, c'est de dissoudre une foule de substances, les résines et les huiles essentielles entre autres; ce qui a permis d'y incorporer certains principes qui l'aromatisent, le parfument. De telle sorte que le terrible liquide devient la verte absinthe, la crème de vanille, le bitter, le curaçao, la chartreuse, l'anisette, le cassis, enfin toute la pléiade des liqueurs douces ou fortes, vertes ou roses, jaunes ou blanches, voire même dorées (eau-de-vie de Dantwick), qui ne sont en réalité que des façons variées d'introduire plus ou moins agréablement notre ennemi dans la place.

L'alcool, pour être livré à l'industrie, est ramené par des distillations successives à l'esprit ou trois-six.

Cette expression de trois-six indique un liquide renfermant la moitié de son volume d'alcool absolu, c'est-à-dire un alcool dont trois mesures ajoutées à trois mesures d'eau fourniraient six mesures d'esprit à 19 degrés de l'alcoomètre Cartier, densité qui a servi depuis longtemps à l'évaluation légale des liquides spiritueux.

C'est à la présence de ce corps que les boissons dites alcooliques doivent leurs propriétés les plus saillantes.

Les unes sont constituées par la fermentation naturelle de matières sucrées. Ce sont: 1^o le vin produit du suc de raisin; 2^o le poiré, le cidre provenant des sucs de poire et de pomme.

Les autres sont un produit mixte du mélange des matières fermentescibles avec des substances amères et connues sous le nom de bières. Et enfin les liqueurs qui sont composées d'alcool plus ou moins concentré et de principes aromatiques divers.

Si encore ces liqueurs, vins ou bières, étaient pures, les accidentsseraient amoindris. Mais l'alcool n'est pas toujours simple, et l'abus de ce corps n'est pas la condition unique qui influe sur les buveurs.

Je vais vous indiquer brièvement:

1^o Les substances qui entrent dans la composition de quelques liqueurs;

2^o Celles que la fraude y ajoute.

Un grand nombre de boissons alcooliques contiennent des huiles essentielles, des principes aromatiques qui ajoutent à l'alcool leurs effets spéciaux, et quels effets!

L'absinthe:

L'absinthe est préparée par distillation des sommités d'absinthe, de la racine d'angélique, de la badiane, etc. Ce mélange vous paraît bien simple; voyez ce qu'il peut produire:

Vous avez tous entendu parler et plusieurs d'entre vous connaissent l'acide prussique ou cyanhydrique, cet acide qui tue instantanément celui qu'il touche.

Eh bien! si on verse six gouttes de cet acide dans un litre d'eau, que d'autre part, on noie six gouttes de liqueurs d'absinthe dans un autre vase renfermant aussi un litre d'eau; qu'on jette dans les deux liquides quelques poissons vivants; ceux des animaux qui sont mis dans le liquide absinthé meurent quatre fois plus promptement que ceux qui se noient dans le liquide empoisonné par le terrible acide!

Les eaux-de-vie de grain, de féculé, renferment une huile empyreumatique qui les rend plus enivrantes et plus dangereuses.

3^o Si ce n'était que cela encore!

Ces boissons sont frelatées.

Le vin de détail, qu'est-il par fois? Un mélange d'alcool, de matières colorantes et d'une faibles quantité de vin.

Mais je dois dire cependant, avec M. Boucharlat, qui s'est spécialement occupé de la question vinicole, — que les falsifications des vins sont beaucoup moins nombreuses ou beaucoup plus simples qu'on ne le croit généralement. Le plus souvent on se borne à mêler des vins faibles avec des vins du Midi auxquels on a ajouté de l'alcool, et le marchand peu consciencieux ne se prive pas d'y mettre de l'eau. Ce qui ne veut pas dire toutefois que, de temps à autre, la police ne soit obligée de vider dans les ruisseaux et à la porte des délinquants quelques tonneaux de liquides appelés vins et vendus sous ce nom, quand l'analyse les fait reconnaître pour tout autre chose que le liquide sous lequel il est présenté aux clients.

La petite bière est une décoction de buis, aiguisée de quelque acide et sucrée avec la glycose, ce produit de l'amidon traité par l'acide sulfurique. A ce mot de glycose, je m'arrête; je suis effrayé de l'énorme consommation qu'en fait la brasserie.

Si la glycose était faite et employée convenablement, le mal ne serait pas grand au point de vue de l'hygiène, car ce n'est en réalité qu'un sucre, qui soit, il est vrai, à frelatier les bières, mais qui, somme toute, ne devrait pas être nuisible à la santé.

Il n'en est pas ainsi.

On ne lave pas assez la glycose, et elle fermente fort vite: elle est fortement acide. Il se forme de l'acide acétique et ne s'y trouve-t-il pas parfois un excès d'acide sulfurique libre? dans tous les cas, il s'y trouve certainement une grande quantité de sulfate de chaux.

Avez-vous jamais remarqué les tablettes de marbre sur lesquelles reposent les verres, sous les couss-de-cygnes des fontaines à bière dans les estaminets?

Examinez-les; vous en trouverez qui sont rongées, corrodées, comme si un acide très-fort avait passé par là.

Songez à l'effet que doit produire sur les estomacs un liquide qui est capable d'une pareille action sur la pierre elle-même. Et ce n'est pas tout.

Il y a quelques années, je dus faire une descente dans les celliers d'un certain nombre de cafés, et examiner les appareils qui servent à renfermer la bière sous pression et le tuyautage métallique qui conduit le liquide de ces réservoirs au lieu de distribution.

Je fis dévisser les appareils, et qu'elle ne fut pas mon effroi de rencontrer, dans leur intérieur une quantité considérable d'un magma composé de matières sucrées et de cristaux minéraux accumulés dans les tuyaux et le fond des récipients.

Ces cristaux étaient des sulfates et des acé-

tates de cuivre, de zinc et de plomb; tous produits de la réaction des acides sulfuriques et acétiques sur les divers métaux qui composaient les appareils. Je retrouvais à Paris ce que M. Meusens, pharmacien-chimiste, avait trouvé à Lille, en faisant des recherches médico-légales sur des bières qu'on soupçonnait d'avoir rendu malades un certain nombre de personnes. En effet, l'analyse y fit découvrir une grande quantité de sels de plomb en dissolution, ainsi que des sels de cuivre et de zinc.

La police a mis bon ordre à la confection des ustensiles; mais elle n'a pas encore atteint tous les produits qu'on y renferme.

Je pourrais vous indiquer les moyens extraordinaires et sans nombre employés pour frelatier cette boisson, si saine, et si utile, quand elle est fabriquée convenablement; mais il me suffira, je l'espère pour vous prévenir contre les abus que l'on est disposé à faire de la bière, surtout par les grandes chaleurs, d'attirer votre attention sur la grande quantité d'alcool qu'elle renferme, 5, 6 et même 8 0/0, et spécialement sur ce fait vraiment alarmant, qu'on ne peut que très-difficilement différencier la bière frelatée de celle qui ne l'est pas, et que de plus la première est quelquefois plus agréable à boire que la seconde.

L'absinthe est souvent colorée avec du bleu éteint, singulière dénomination donnée au sulfate de cuivre.

La litharge et la céruse servent à clarifier les vins.

Le cidre, cette boisson si chérie des Picards et des Normands, le cidre se fait en général avec le suc extrait de la pomme verte; le poiré, avec le suc de la poire.

Quand on n'a pas de ces fruits, quand l'année a été mauvaise, on se sert d'autres choses, et on clarifie avec la céruse ou le carbonate de plomb.

C'était en 1851, j'étais élève à l'Hôpital Beaujon; mon chef, le regretté Dr Legroux, était chargé d'un service spécialement destiné à recevoir les ouvriers qui travaillent le plomb ou ses dérivés, c'est-à-dire les peintres, les plombiers, les fabricants de cérule de Clichy; en un mot, les malheureux atteints de coliques de plomb.

Depuis quelques temps, nous remarquions que la plupart de nos malades étaient des habitants du faubourg Saint-Antoine, et n'étaient rien moins que des ouvriers qui travaillent le plomb: c'étaient des concierges, des menuisiers, etc. En recherchant la cause de leurs maladies, nous apprîmes que tous ces braves gens buvaient du cidre à leurs repas, et que ce cidre était acheté dans une fabrique du faubourg. M. Legroux fit chercher du cidre à la fabrique même; on l'analyza: il renfermait une quantité considérable de cérule.

L'affaire fut instruite; l'enquête fit savoir que les cidres livrés à la consommation avaient été, pour obtenir leur clarification, traités par de la cérule à raison de 125 grammes d'acétate de plomb, et 125 grammes de carbonate de potasse par pièce de 230 litres.

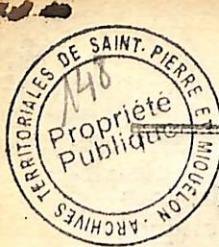
En juin 1852, cinq brasseurs furent condamnés à la prison, à l'amende, et à payer des dommages-intérêts à 29 personnes qui avaient été malades.

En 1853, pareil fait se présenta: le brasseur fut condamné à la prison et à l'amende.

Quant aux esprits où eaux-de-vie:

Sur 35 échantillons d'eaux-de-vie débitées dans les faubourgs de Rouen et saisies par la police, 21 contenaient de l'acide sulfurique, 5 de l'acide acétique. Vous le voyez, messieurs, le danger vient de toutes parts, et cependant il était bien assez grand avec les alcools sans mélange, comme je vais vous le faire voir.

L'alcoolisme résume à lui seul tous les maux résultant de l'abus des liqueurs spiritueuses. (A CONTINUER). (Moniteur de la flotte)



POSTE AUX LETTRES.

L'avis à vapeur postal l'*Estafette*, parti de Saint-Pierre, le dimanche 6 du courant, à 10 heures du matin, avec les dépêches de la colonie, pour les États-Unis et l'Europe, est arrivé à Sydney, le lendemain 7 dudit, à 1 heure après-midi, suivant avis télégraphique dudit jour.

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCE.

1^{er} septembre — Mac Laughlin, Helena-Alexandra.

7 septembre. — Apestéguy, Jeanne-Clémence.

DÉCÈS.

Georet, Frédéric-Guillaume-Marie, marin pêcheur, âgé de 35 ans, né à Plounévez-Moëdec, (Côtes-du-Nord).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

SUR RADE.

La frégate la Séramis, portant le pavillon de M. le contre-amiral baron Méquet, commandant en chef de la division des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord.

SORTIES.

La frégate à hélice la Pomone, commandée par M. Mer, capitaine de vaisseau, est partie pour le Croc (côte Est de Terre-Neuve), le 4 septembre 1868.

L'avis à vapeur postal l'*Estafette*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, est parti pour Sydney, le 6 septembre 1868.

Passagers: M. et Mme Frecker, leurs sept enfants et une servante; Mme Salomon et ses deux fils.

BATIMENTS DU COMMERCE.

Septembre. ENTRÉES VENANT DE

1. Charles, p. Groslard, morues Lieux de pêche.
2. Sept-Sœurs, p. Lemoine, " "
— Frère-et-Sœur, p. Lemaitre, " "
3. Argo, p. Gomericoux, " "
— Louis-Gilles, p. Marquer, " "
4. Colombe, p. Prevert, " "
— Marie-Emilie, p. Pernier, " "
5. Emilie n° 3, p. Denis, " "
— Alma, c. Hamon, lest. " "
— Aimée, c. Blouet, morues Lieux de pêche.
6. Héros, p. Coste, " "
— Confiance, p. Sereiat, " "
— Deux-Maries, p. Lemoine, " "
— Dadin, c. Delisle, " "
— Vainqueur-des-Jaloux, p. Lechevalier, " "
7. Impératrice, c. Berest, sel. La Rochelle.
— Rainbow, p. Gilbert, morue sèche. Ile-Rouge.

Septembre. SORTIES ALLANT A

5. Marie-Emilie, p. Pernier, div. march. Miquelon.
— Vainqueur-des-Jaloux, p. Lechevalier, lest. Langlade.
— Rainbow, p. Gilbert, lest. Ile Rouge.
7. Charles-et-Marie, c. Philippe, Guadeloupe.
avec 180,677 kil. de morue sèche, ch. par MM. P. Beaumamps, II, Le-chapentier, Mme veuve F. Lepomelle et fils, MM. Lemoine, Cie Gle Transatlantique et Ed. Thomazeau.
9. Eclair, c. Benâtre, avec 161,207 kil. morue sèche, ch. par la Cie Gle Transatlantique, MM. M. Guibert et fils, Lemoine, Riottreau et fils et V. Lefrançois.
— Louis-Gilles, c. Marquer, avec 58,421 morues vertes, pesant 129,600 kil.; 11 fûts rouges de morue et 3,000 kil. issues de morue, ch. par Ed. Thomazeau, négociant à Saint-Malo.

Navires expédiés pour les lieux de pêche:

Septembre.

3. Sept-Sœurs, p. Lemoine,
— Frère-et-Sœur, p. Lemaitre,
4. Argo, p. Gomericoux,
6. Deux-Maries, p. Lemoine,

Navires sur rade.

Anne-et-Lucie, en charge, M. V. Ville-de-Saint-Servan, en déchargement. Charles-et-Marie, en charge, M. S. pour les Antilles. Marie-Suzanne, attendant fret. Corola, en charge, M. S. Adolphine, chargé, M. V., en partance pour Bordeaux. Georges-Auguste, en charge, M. S. Impératrice, en déchargement. Alma, en déchargement.

Navires étrangers.

Septembre	ENTRÉES	VENANT DE
3. Well-Come-Return, c. Boron, bestiaux.	cap Breton.	
4. Dove, c. Solherlin, bestiaux.	cap Breton.	
— Wave, c. Evau, charbon.	Halifax.	
5. Eliza, c. Mac Lenzie, bestiaux.	Prince-Edouard.	
— Sabana, c. Campbell, planches.	Nouvelle-Ecosse.	
7. Catherine, c. Mac Donald, bestiaux.	cap Breton.	
9. Unity, c. White, bestiaux.	cap Breton.	
Septembre.	SORTIES	ALLANT A
2. Emma, c. Grooly, lest.	Boston.	
3. Harmony, c. Mac Farson, lest.	Sydney.	
5. Garland, c. Mac Donald, lest.	Prince-Edouard.	
— Well-Come-Return, c. Boron, lest.	Sydney.	
— Dove, c. Solherlin, lest.	Margaree.	
7. Eliza, c. Mac Benzie, lest.	Sydney	

MORUE. — Les dernières nouvelles des bancs ne sont guère favorables et arrêteront certainement en France, le mouvement de baisse produit sans doute par les renseignements reçus de quelques navires dieppois et qui faisaient attendre de bons résultats. Malheureusement les bonnes pêches sont rares et ne sont que des exceptions.

On nous annonce aujourd'hui la rentrée de plusieurs goëlettes avec perle de chaloupes et de touées. C'est du reste ce que faisait craindre le cyclone que nous annonçait l'état de la mer, dimanche dernier, et qui certainement a dû se faire sentir sur les bancs et par suite occasionner ces avaries à nos bâtiments pêcheurs: cette seule consolation que nos navires n'avaient pas éprouvé de pertes jusqu'à ce jour nous sera donc enlevée.

En revanche, nous apprenons que par suite d'un manque complet de morue sur le marché de la Guadeloupe, le long-courrier Alma, appartenant à MM. Beust et fils, a réalisé des prix certainement inespérés: nous donnons extrait d'une lettre de la Pointe-à-Pitre, en date du 15 août, reçue par ce navire:

L'Alma, venant de chez vous en 24 jours de traversée, a mouillé sur notre rade le 9 courant, avec un chargement composé de 151 boucauts G. B., 54 fûts P. G. B. et 35 fûts P. P. Vu la bonne position du marché, on a pu obtenir de ce chargement les prix de 35 fr. 02 pour le G. B. et 30 fr. 02 pour P. G. B. et P. P. Cette vente qui satisfera sans doute les expéditeurs, inaugure bien cette nouvelle campagne.

« Nos lettres de la Martinique sont du 10 au soir, et le Michel-Emile n'y avait pas paru. Les avis de ce marché ne sont pas satisfaisants à l'égard des morues, et assurément le Michel-Emile n'y trouvera pas les prix de l'Alma.

« Notre récolte est achevée, les quelques sucrels qui nous viennent encore de la campagne se vendent de 20 à 25 fr. pour les bruts, et de 32 à 35 fr. pour les sortes d'usine.

Il n'y a pas de mélasses. Le tafia rare à 50 c. le litre. Le frêt se traite à 40 fr. et 10 0/0 pour le Havre; 50 fr. pour Bordeaux et Marseille, avec même chapeau d'usage.

Par le trois-mâts Kepler, parti le 4 de notre rade pour la Réunion et relâché ce matin 9 du courant, nous avons quelques détails sur la tempête de dimanche dernier;

Voici un extrait de son journal de mer:

« Cejor'd'hui 6 du mois de septembre, nous trouvant par 45° 3' lat. N. et 56° 1' long. O., en cape B. amures, sous le grand hunier au bas ris, la benjamine et le petit foc, avec vents variables du S.-S.-E au S.-E., le baromètre à 730 m/m baissant avec rapidité, nous fûmes pris par un calme subit, avec une mer effrayante. Prévoyant une saute de vent au N.-O., Je fis manœuvrer pour prendre T. amures, le navire commença son abattée: mais après avoir reçu plusieurs coups de mer successifs, il resta étale et revint du lof; la mer déferlait en tous sens..... Je donnai l'ordre de larguer le grand foc afin d'arriver, bien que je fusse à l'avance certain de perdre cette voile, mais il fallait éviter la lame à tout prix; le navire abattit en effet et prit T. amures, le grand foc fut halé bas aussitôt, mais on finissait à peine de tourner le halebas, qu'un coup de mer vint briser sur le bâton de foc, le couvrit en entier et le cassa net au ras du chouque.

A peine étions-nous débarrassés des débris, que le vent sauta au N. O. en tourment, le baromètre étant à 722 m/m. Le navire donna fortement la bande à bâbord, au point de le croire engagé. Je fis mettre la barre au vent pour le faire se redresser plus vite et pouvoir fuir. Je fis filer l'écoute de dessous le vent du grand hunier. Le navire n'arrivait pas encore. L'écoute du vent du grand hunier cassa et presqu'aussitôt, avant qu'on eut eu le temps de faire aucune manœuvre pour sauver cette voile, une rafale tomba sur nous tout d'un coup; la mer couvrit le bâtiment d'un bout à l'autre et le grand mât cassa au ras du capelage: en même temps que tout le gréement du grand hunier, mature et voilure, le mât de flèche et la vergue du petit perroquet furent entraînés en bas; une partie des bastingages fut brisée, ainsi que la chaloupe. Un autre coup de mer vint nous briser l'avant du canot qui resta suspendu par le palan de l'arrière et s'engagea sous le navire.....

Une heure après nous fûmes dégagés.... Je fis sonder aux pompes et bien que la sonde marquât 15 pouces d'eau nous pûmes franchir. Et depuis j'ai toujours tenu les pompes franches.

Vers 4 heures du soir, le temps plus beau, je fis rassembler l'équipage et il fut décidé de faire route vers le port le plus voisin afin d'y réparer nos avaries: en conséquence j'ai fait route pour Saint-Pierre Miquelon, où je suis arrivé ce matin 9 septembre, à 8 heures 30 du matin.

Suivent ensuite les réserves du capitaine, en cas d'avaries de la cargaison, etc.

D'après ce rapport, il demeure incontestable que cette fois-ci encore comme au 22 septembre 1866, un cyclone a dévasté nos mers. Sa marche, comme du reste, celle de tous ceux de l'hémisphère nord, était du S.-O. au N.-E. Son mouvement de translation était d'une rapidité incroyable, ce qui laisserait présumer qu'au lieu d'être seul, il faisait partie d'un autre cyclone beaucoup plus étendu et sur les courbes extérieures duquel il se maintiendrait, au moins dans nos latitudes. — Nous ne nous en sommes aperçus que par l'état de la mer: le baromètre (holostérique) n'ayant guère descendu plus bas que 744. — Quant au Kepler, il s'est trouvé certainement dans la position la plus critique: il était au centre et l'on doit l'estimer heureux de s'en être tiré à si bon compte.

La partie ouest du banc de Saint-Pierre n'a pas ressenti louragan: à Sydney (Nouvelle-Ecosse), le 6, dans la journée, les vents étaient N.-O., avec jolie brise et temps clair. A Saint-Pierre, au contraire, jusqu'à une heure de l'après-midi, nous avons eu d'abord forte pluie, brise de l'E.-S.-E., puis calme avec vents légers et très-variables et enfin saute de vent au N.-O. avec forte brise.

Le centre du cyclone en question se serait ainsi trouvé à 150 milles de Saint-Pierre: le diamètre du tourbillon aurait été d'environ 70 ou 80 milles, aurait ravagé le sud du Banc-à-Vert, se dirigeant vers le Trou-a-la-Baleine sur le Grand Banc pour, en continuant par l'accord N.-E. du Grand Banc, aller rejoindre les côtes d'Irlande et de la Manche.

Nous pourrions peut-être saisir cette circonstance, pour répéter ce que d'habiles marins ont dit depuis bien longtemps, que l'usage du baromètre, instrument pourtant peu dispendieux, éviterait certainement bien des pertes aux armateurs, et sauverait la vie de bien des hommes, surtout sur les bancs.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons un nouveau sinistre maritime: nous tenons la nouvelle du capitaine Girault, commandant le brick français DEUX-LOUISE, mouillé sur notre rade le 9 courant, dans le rapport duquel nous prenons les lignes suivantes:

Le 5 septembre, me trouvant par 45° 20' latitude nord et 53° 55' longitude ouest, j'ai rencontré le trois-mâts goëlette Elisa, de Montevideo, allant de Saint-Jean (New-Brunswick) à Montevideo, chargé de bois et désembré de son gouvernail.

Je lui ai demandé s'il avait besoin de secours; il m'a répondu qu'il n'avait besoin que d'être remorqué dans le port le plus voisin.

A sept heures du soir, je lui ai pris sa remorque et essayé de faire route pour Saint-Pierre. Ce navire portant environ deux mille tonneaux, je n'ai pu, malgré une belle brise, réussir à le faire gouverner, ni même le mettre en route.

A neuf heures, ayant voulu forcer de toile, la remorque a cassé; j'ai manœuvré immédiatement pour retourner à bord. Je lui ai demandé à reprendre sa remorque; il m'a répondu que cela était inutile: du reste j'étais dans l'impossibilité de le faire gouverner.

Avant de continuer ma route pour Saint-Pierre, je lui ai demandé de nouveau, s'il avait besoin de quelque chose, me mettant entièrement à sa disposition. Il me répondit avoir expédié un canot armé de quatre hommes pour aller à Saint-Jean de Terre-Neuve (qui, je crains bien, vu le temps qu'il a fait le lendemain, n'aura pas parvenu à sa destination), et qu'il me priait seulement de demander aux autorités de Saint-Pierre, de télégraphier à Saint-Jean, ses avaries, sa position, et d'envoyer un vapeur à sa recherche.

Voyant cela, j'ai continué ma route. Le 6, tempête. J'ai reçu un coup de mer qui a fait accoster le navire et enlevé une de mes chaloupes.

Je suis arrivé à Saint-Pierre, le 9 septembre, où j'ai mouillé sur rade et affourché le navire.

Nous pouvons ajouter que l'administration suivant le désir exprimé par le capitaine de l'ELISA, s'est empressée d'annoncer, à Saint-Jean de Terre-Neuve, par voie télégraphique, la situation périlleuse dans laquelle se trouve ce bâtiment.

A. P.

AVIS DE DÉPART.

La Goëlette JEUNE-AUGUSTE, capitaine Magnant, partira pour Saint-Servan, du 15 au 18 septembre, au plus tard.

S'adresser, pour fret et passagers, à M. Humbert, maison A. Demalvillain.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de janvier, février, mars, avril
mai, juin et juillet 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.